



Vos droits évoluent L'UNSA VOUS INFORME

VOUS ÊTES MALADE PENDANT VOS CONGÉS ?

Parce que les **congés payés** doivent vous permettre de vous **reposer**, alors qu'un **arrêt maladie** doit vous permettre de vous **soigner** et de vous **rétablir d'une maladie**, la loi évolue.

Le 10 septembre dernier, la Cour de cassation a confirmé qu'**un salarié qui tombe malade pendant ses vacances « a le droit de voir ses congés payés reportés** du fait de sa maladie, à la condition que l'arrêt de travail soit notifié à l'employeur.

Faites valoir vos droits !



VOTRE ENFANT EST MALADE : rappel de vos droits

JOURS ENFANT MALADE

Congés prévus par la Convention Collective de l'EFS :

4 jours par an

(avec maintien de la rémunération)

Conditions :

- Enfant de moins de 14 ans ou de moins de 20 ans s'il est reconnu handicapé
- Attribution par année civile
- Sans condition d'ancienneté
- Sur présentation d'un justificatif



CONGÉS POUR ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

En cas d'annonce chez un enfant de la survenue d'un handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer

5 jours

(avec maintien de la rémunération)

CONGÉS DE PRÉSENCE PARENTALE

Enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants

310 jours ouvrés par enfant

(absence autorisée non rémunérée par l'EFS, mais versement d'une allocation journalière par la CAF, sous conditions)

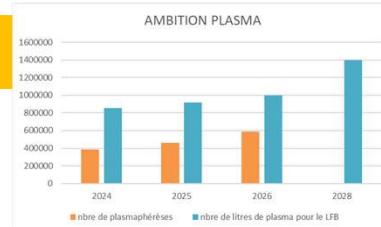
Contact : efs@unsa.org

AMBITION PLASMA

Objectif 2025 : 915 000 litres

Objectif 2026 : 1 000 000 litres

Objectif 2028 : 1 400 000 litres de plasma par an



Rappel : A ce jour, le prix de cession du plasma reste bien en dessous de son coût de revient. L'atteinte de l'objectif des 915 000 litres pour 2025 conditionne la revalorisation de prix de cession de 140€/litre à 160€/litre. La revalorisation serait bien évidemment bénéfique pour les comptes de l'EFS, mais l'activité de plasma serait encore déficitaire.

Au 31 juillet, l'objectif 2025 est **atteint à 60%** (551 000 litres tous types de prélèvement compris), **mais** compte tenu de la baisse des cessions de PSL, le niveau de prélèvement en sang total (ST) et aphérèses mixtes est revu à la baisse. Pour compenser, **les objectifs de plasma sont donc revus à la hausse** dans les régions.



	Budget initial 2025	Nouvelles cibles 2025	Prévisionnel 2026	Augmentation en % age
	Nombre de plasmaphérèses			
ETS Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 000	12 300	24 000	95%
ETS Nouvelle-Aquitaine	45 000	47 500	60 500	27%
ETS Bourgogne Franche-Comté	31 300	31 677	41 000	29%
ETS Bretagne	43 800	44 800	55 000	23%
ETS Hauts-de-France-Normandie	77 421	77 421	89 000	15%
ETS Ile de France	24 500	25 500	42 000	65%
ETS Grand-Est	71 000	72 000	83 000	15%
ETS Occitanie	38 500	40 500	55 000	36%
ETS Centre-Pays de la Loire	40 700	41 050	58 500	43%
ETS Auvergne-Rhône Alpes	69 400	69 537	82 000	18%
ETS Guadeloupe-Guyane	0	0	0	0
ETS Martinique	0	0	0	0
ETS La Réunion-Océan Indien	0	0	0	0
TOTAL EFS	453 621	462 285	590 000	28%



Est-ce bien raisonnable ?

Quels moyens pour atteindre ces objectifs ? :

- Des **actions de communication et marketing** à destination du grand public et à proximité de MDD dont le taux de remplissage montre une marge de progression potentielle.
- Achat de **42 nouveaux automates en 2025, 120 en 2026** et une sortie du monopole des fournisseurs (différents automates sont en test dans 4 régions).
- Elargissement de l'offre de collecte avec de **nouveaux locaux** et de **nouveaux horaires** en MDD
 - 2 nouvelles MDD en 2025 / 9 en 2026 et 17 rénovations ou déménagements sur ces 2 années.
 - L'analyse des taux de remplissage montrent un intérêt pour les créneaux après 17h en semaine, les journées des vendredis et samedis. Objectif 2026 : tous les sites ouverts en plasma le samedi (le matin pour ceux qui n'étaient pas ouverts le samedi et samedi AM pour les sites déjà ouverts le matin)
- La logistique des **navettes** est revue pour absorber l'accroissement prévisionnel des prélèvements de plasma. L'EFS dispose de 1500m² de stockage à -25°C.
- Ressources humaines : **Besoins estimés de 100 ETP en prélèvement** (collecte (IDE et autres) et promo du don). Tous ces ETP ne feront pas l'objet de nouveaux recrutements. Il y aura une réaffectation de certains effectifs vers la plasmaphérèse en lien avec la décroissance des prélèvements de sang total, les IDE devront être polyvalentes ST/aphérèses. A noter que malgré la hausse de plasmaphérèses, l'EFS n'a pas identifié de besoins sur les autres métiers et activités de la chaîne transfusionnelle (QBD prépa).

Pour L'UNSA, les moyens n'y sont pas. Tout est fait pour attirer les donneurs mais l'EFS doit se donner les moyens de retenir son personnel et d'attirer de nouveaux candidats. Les objectifs ne cessent d'augmenter, les horaires s'élargissent, impactant défavorablement l'équilibre vie privée vie professionnelle du personnel...A trop tirer sur la corde...



L'UNSA VOUS INFORME SEPTEMBRE 2025

PROJET IMPORTANT

Projet de relocalisation de l'activité EFS Réactifs du site de Nantes sur le site de Nancy Lobau



Comme nous vous l'avions annoncé au mois de mai, une expertise a été menée sur le projet de relocalisation de l'activité EFS réactifs de Nantes vers Nancy.



L'expertise visait à évaluer l'impact du projet sur la santé et la sécurité des salariés, ainsi que sur leurs conditions de travail, tant au niveau collectif qu'individuel.

Toutefois, des questions restent en suspend, concernant :

- le reclassement des salariés de Nantes (accompagnement individualisé, gel des postes, application de l'accord « réorganisations »),
- le planning et le détail du projet
- l'amélioration des conditions de travail (diagnostic ergonomique, aménagements prévus sur Nancy)
- Le recrutement de l'équipe de Nancy (programme de formation, acquisition de la « polyvalence nantaise », gestion de la formation sur le site de Nantes du personnel recruté pour exercer à Nancy).

contratdetravail
devenirdesemployés
sécuritéavenir
environnement RPS souffrance
santé
conditionsdetravail
organigrammecible
impactssurlepersonnel

Une autre question se pose : N'y a-t-il vraiment aucune solution pour maintenir l'UPR à Nantes ou dans ses environs ? Difficile à croire... L'UNSA en doute et regrette que la direction maintienne cette décision, très lourde de conséquences pour les personnels de Nantes, qui vont devoir attendre l'issue de ce projet et leurs perspectives de reclassement pendant des mois. La direction doit prendre conscience des Risques Psycho Sociaux auxquels elle expose les salariés !

HANDICAP

L'accord handicap arrive à échéance et il est en cours de renégociation. Ce sera l'occasion de dissocier les dispositions relatives aux proches aidants de l'accord handicap et de les intégrer à l'accord cohésion sociale d'ici la fin de l'année, avec une prise d'effet au 1er janvier 2026.

L'occasion de rappeler quelques chiffres...

PROCHE AIDANT

...et de vous proposer un rapide sondage au sujet des proches aidants.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins :



SCANNEZ-MOI

AL'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI !

HANDICAP

Alice est atteinte de fibromyalgie Louis a la maladie de Crohn

12 millions de français concernés
85% des handicaps surviennent au cours de la vie
1 personne sur 2 sera en situation de handicap au cours de sa vie de manière temporaire ou durable

80% des handicaps sont INVISIBLES

Stéphanie souffre de dépression Léa souffre d'acouphènes

STOP aux PRÉJUGÉS !

Contact : efs@unsa.org



L'UNSA VOUS INFORME

SEPTEMBRE 2025



Comme tous les ans, à cette période, vous allez avoir des choix à faire concernant les jours de CP que vous n'avez pas posés, vos RTT, vos compteurs d'heures, etc. Et vous avez récemment reçu un mail d'EPSOR qui vous propose de transférer des jours de votre CET vers votre PERCO...

L'UNSA vous aide à y voir plus clair !

RAPPELS sur le CET

Accessible à tous les salariés (CDI CDD cadres dirigeants)
SANS CONDITION D'ANCIENNETÉ

(les nouveaux embauchés peuvent y déposer les CP acquis dès leur arrivée)

Alimenté dans la limite de 25 jours par an
(limite portée à 29 jours en cas de congés supplémentaires acquis avant la mise en place de la convention collective)

Le CET est plafonné à 450 jours

Peut être alimenté par vos CP, repos...

La campagne devrait démarrer en octobre – surveillez les mails de votre service RH
...et vos RTT (campagne de transfert en novembre)

IMPORTANT ! En l'absence de demande de votre part, si votre compteur de RCR dépasse 24h, votre responsable peut planifier vos repos.

Poser vos repos dans votre CET vous permet de sécuriser vos heures, pour les prendre à une date de votre choix !

Origine	Limite annuelle de l'épargne en CET
Congés payés (CP)	8 jours
Jours non travaillés (JRTT)	La moitié des jours acquis
Repos conventionnel (RCV) (Hors repos compensant le travail de nuit)	Aucune limite (en respectant la limite au global de 25 jours)
Les jours de compensation de jours fériés	Sous réserve des droits acquis
Heures au-delà de la durée collective (RCR)	5 jours (correspondant à 35 heures)
Jours non travaillés (JNT)	La totalité des jours acquis
Repos conventionnel (RCV) pour les déplacements professionnels	2 jours
RCV repos (- de 12h de repos)	Aucune limite (en respectant la limite globale de 25 jours)
Congés supplémentaires des cadres dirigeants	5 jours
Congés supplémentaires* individuellement acquis avant la mise en place de la convention collective	4 jours
TOTAL	25 jours (*29 jrs congés suppl. compris)

Et après ?

Une fois sur le CET,
vous pouvez utiliser vos congés pour ...

- Convenance personnelle
- Création d'entreprise
- Réduction de votre temps de travail avant la retraite
- Départ anticipé à la retraite
- ...

Une monétisation lors de la campagne annuelle organisée par l'EFS
5 jours max par an (imposable sur le revenu)

La campagne devrait avoir lieu en novembre – surveillez les mails de votre service RH

une monétisation ultérieure en les transférant vers le PERECO: **10 jours max par an**
les jours transférés sont bloqués jusqu'à la retraite (sauf cas de déblocage prévus par la loi)
(non imposable sur le revenu)

Date limite : 09/10/25
cf. mail d'EPSOR



REJOIGNEZ L'UNSA

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt.

Notre priorité, C'EST VOUS !!!

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme moderne, autonome, constructif et apolitique

- 拇指图标 Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?
- 拇指图标 Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?
- 拇指图标 Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?

REJOIGNEZ NOUS et ADHÉREZ L'UNSA

Combien ça coûte ?

27,20€/an

Après déduction fiscale

L'adhésion coûte 80 €/an



Bulletin d'adhésion



Contact : efs@unsa.org